



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Familles nombreuses

Question écrite n° 2137

### Texte de la question

M. Jean-Louis Masson rappelle à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, que les études récentes menées par l'INSEE ont révélé que le niveau de vie des familles nombreuses était très inférieur, à situation professionnelle égale, à celui des autres familles. Des mesures devraient être prises en faveur des familles de plus de deux enfants, de façon à corriger cette inégalité : 1/ mise en place d'abattements supplémentaires pour charges de famille en matière de taxe d'habitation ; 2/ instauration d'un chèque soutien scolaire, par enfant scolarisé ; 3/ développement du système d'aide familiale et augmentation des plafonds de ressources pour l'accès à ces aides ; 4/ abondement de l'aide personnalisée au logement ; 5/ accès aux équipements et systèmes de garde collectifs, sans condition d'activité professionnelle ; 6/ instauration de la gratuité des transports scolaires et application de la réduction famille nombreuse sur les transports urbains. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son avis à propos des suggestions qu'il vient de lui faire et de lui préciser la politique familiale qu'elle entend mener.

### Texte de la réponse

Le redressement de notre système de protection sociale, de manière à en assurer la pérennisation, constitue actuellement un impératif pour le Gouvernement, qui a déjà mis en place une série de mesures en ce sens, dans un contexte économique particulièrement difficile. Dans ce cadre l'action en faveur de la famille est au cœur de ses préoccupations. La famille demeure en effet, quelle que soit sa forme, un enjeu central pour l'organisation de notre société et de son devenir car elle constitue un maillon essentiel de la cohésion sociale. L'épanouissement de la vie familiale sera pris en compte dans tous les aspects de la politique conduite par le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, dans les différents domaines qui lui ont été confiés, surtout pour ce qui concerne les familles nombreuses qui, plus encore que les autres, doivent faire l'objet d'une attention particulière. Des études sont actuellement en cours, qui devraient aboutir rapidement à la présentation par le Gouvernement, d'une loi-cadre qui aura pour ambition de définir une politique globale de la famille. Elle garantira le maintien des moyens de financement de la politique familiale, définira les objectifs du Gouvernement dans ce domaine essentiel pour l'avenir de la nation et proposera des avancées dans les secteurs les plus sensibles.

### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2137

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 14 juin 1993, page 1592

**Réponse publiée le** : 2 août 1993, page 2317